

Appel à candidature aux fonctions de Directeur ou Directrice de l'IUT Clermont Auvergne

Le poste de Directeur ou Directrice de l'IUT Clermont Auvergne est à pourvoir à compter du 17 décembre 2026.

Le conseil de l'IUT Clermont Auvergne procédera à l'élection du nouveau Directeur ou de la nouvelle Directrice parmi les candidatures déclarées le 30 novembre 2026.

CONDITIONS DE CETTE ELECTION

Conformément à l'article L. 713-9 du code de l'éducation et à l'article 12 des statuts de l'IUT Clermont Auvergne :

- Le directeur ou la directrice de l'IUT Clermont Auvergne est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois ;
- Il ou elle est choisie dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner à l'IUT Clermont Auvergne, sans condition de nationalité ;
- Il ou elle est élue par le conseil de l'IUT Clermont Auvergne à la majorité absolue des membres en exercice présents ou représentés composant le conseil.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae et d'une profession de foi, doivent être adressés à la responsable administrative de l'IUT Clermont Auvergne (responsable-administratif.iut@uca.fr) au plus tard le **30 octobre 2026 à 12h**.

Les candidatures peuvent également être transmises par e-mail à l'adresse suivante : nathalie.cousteix@uca.fr
Un accusé de réception sera établi.

Clermont-Ferrand, le 07/09/2026,

Le Président

Mathias BERNARD

